ACE

ACTICE 3cse

ASSISTANCE JURIDIQUE

APPUI A LA NEGOCIATION D'UN ACCORD COLLECTIF

Un expert engagé dans l'accompagnement des CSE

Le groupe ACTICE est **indépendant** entièrement dédié à l'accompagnement des représentants du personnel.

- ACTICE est inscrit au tableau régional de l'Ordre des **experts-comptables** Auvergne-Rhône-Alpes.
- 3CSE **expert certifié** auprès des CSE pour les expertises en santé, sécurité et conditions de travail.
- Les cabinets sont **agréés** auprès de la DREETS pour former les élus CSE dans le cadre du congé de formation économique et en santé, sécurité et conditions de travail.

Notre équipe d'une vingtaine de collaborateurs accompagne plus de 200 CSE, tous secteurs confondus, sur des petites ou moyennes entreprises et des filiales de groupe.

Le CSE, négociateur éclairé

Dans les **entreprises dépourvues de délégués syndicaux,** les élus CSE se retrouvent en première ligne pour négocier et conclure des accords collectifs d'entreprise (Art. L.2232-25 du Code du travail)

Face à cette responsabilité nouvelle, **ACTICE** accompagne les élus du CSE dans la négociation pour :

- Un **dialogue social équilibré**
- Fournir des clefs et points d'attention en vue d'être un **véritable acteur**
- **Sécuriser juridiquement** le contenu de l'accord collectif

Que peut vous apporter ACTICE ?

Actice propose au CSE un **appui tout au long du processus de négociation**, par un juriste spécialisé en droit social et salarié du cabinet.

Le juriste vous apportera toutes les **informations nécessaires ainsi que les conseils opérationnels** pour vous accompagner dès le démarrage de la négociation, jusqu'à la signature (ou non) de l'accord collectif..

Basé à Lyon, ACTICE privilégie la proximité avec les élus, l'utilité dans son accompagnement et œuvre pour l'équilibre dans le dialogue social.

A C E

Que contient notre formule d'accompagnement à la négociation ?

- **Une mission ponctuelle** selon vos besoins
- Un **accompagnement des élus** durant la durée de la négociation comprenant :
  - Une **analyse du contexte économique et social** de l'entreprise, ainsi que l'**identification du cadre légal et conventionnel** applicable ;
  - La **préparation du document de travail** relatif à l'étude et l'état des lieux des **axes de négociation** ;
  - Un **accompagnement opérationnel** comprenant les conseils du juriste et les réponses aux questions que les élus se posent ;
  - Une **analyse juridique** du projet d'accord collectif fourni par les élus.
- Une mission menée par un **juriste spécialisé en droit social (Bac+5)** salarié ACTICE, appuyé, le cas échéant, de compétences multiples réunies au sein du cabinet ACTICE.
- **Tarif** : estimation préalable et facturation finale au temps passé.
- **Un engagement déontologique**, de confidentialité et de rigueur.

EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENTS :

- Accord collectif de mise en place du **télétravail**
- Accord collectif relatif à l'**aménagement du temps de travail** (forfait jours, heures supplémentaires, passage à une semaine à 4 jours, mise en place des astreintes, recours au travail de nuit, mise en place du compte épargne temps ….)
- Accord collectif de **fonctionnement du CSE**
- Accord collectif relatif à la **participation** ou à **l'intéressement**
- Accord collectif relatif au **droit à la déconnexion**
- **Etc.**

Nous restons à votre disposition

Venez rencontrer l'équipe :
1 rue Jean Novel 69100 Villeurbanne

Contactez-nous :
07.62.69.34.17 m.boullon@actice.eu
Retrouvez-nous en ligne : **www.actice.eu**